

Avenant n°3 à l'Accord d'Entreprise

Nous avons négocié et obtenu pour vous !

La **CFE-CGC** a signé l'avenant n°3 à l'accord d'entreprise.

- La **1^{ère} indemnité forfaitaire** pour les IC et cadres en forfait jours contraints temporairement à du travail posté (2 MG < 10jours de travail, 3 MG > 10J). **Même si ce n'est pas beaucoup, c'est une 1^{ère} reconnaissance !**
- L'augmentation des jours de congé exceptionnels en cas d'un décès d'un enfant et création d'un congé pour deuil d'un enfant de moins de 30 ans.
- La **1^{ère} revalorisation** des primes de médaille du travail jamais valorisées depuis 2004: **5% en 2021** et engagement de la Direction de revoir le montant tous les ans.

Ancienneté	20 ans	30 ans	35 ans	40 ans
Médaille				
	<i>Argent</i>	<i>Vermeil</i>	<i>Or</i>	<i>Grand Or</i>
Prime	525 €	1050€	1575€	2100 €

Congés exceptionnels

Événement	Nombre de jours
Mariage ou PACS du salarié	5 jours ouvrés
Mariage ou PACS d'un enfant	2 jours ouvrés
Mariage ou PACS d'un frère, d'une sœur	1 jour ouvré
Décès du conjoint, partenaire de PACS ou concubin notoire	5 jours ouvrés
Décès d'un enfant du salarié, de son conjoint ou de son partenaire de PACS ou de son concubin notoire	7 jours ouvrés (+2 j)
Congé pour deuil d'un enfant de moins de 30 ans du salarié, de l'enfant de son conjoint ou de son partenaire de PACS ou concubin notoire	7 jours ouvrés
Décès du père, décès de la mère	3 jours ouvrés
Décès du grand-père, de la grand-mère, d'un petit enfant, du gendre, de la belle-fille	1 jour ouvré
Décès d'un beau parent, décès du frère, décès de la sœur,	3 jours ouvrés
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours ouvrés
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant de moins de 18 ans dans la cellule familiale (recomposée ou non)	2 jours ouvrés

Les congés exceptionnels pour événements familiaux peuvent être fractionnés. Ils n'entraînent aucune diminution de salaire et sont assimilés à du temps de travail effectif pour le décompte des congés payés et des jours RTT (nouveautés en jaune).

Vos Délégués Syndicaux Centraux

Philippe PRADIER - Olivier TEISSEIRE

